

QUE

CHOISIR

EXPERT • INDÉPENDANT
• SANS PUBLICITÉ

TESTS
LABO **QC**

- **CLIMATISEURS**
MOBILES
- **STEAKS**
VÉGÉTAUX
- **POMMEAUX**
DE DOUCHE



Nos forêts
De lourdes
menaces

Trains

Face à la SNCF,
la concurrence patine



TESTS

ANTIMOUSTIQUES ET CRÈMES SOLAIRES

Les plus efficaces
pour un été serein



DROM-COM : 6,20 € / 740 XPF

L 12260 - 637 - F : 5,00 € - RD





Vitales mais fragilisées

Elles nous aident à nous ressourcer, abritent la biodiversité, fournissent le bois nécessaire à la transition écologique... Nous attendons beaucoup de nos forêts. Trop, peut-être, alors qu'elles souffrent du changement climatique et d'une exploitation intensive. Panorama.

— Par **ELSA CASALEGNO** et **FABRICE POULIQUEN**

Fâner à l'ombre des arbres, respirer de l'air frais... la pandémie de covid a contribué à nous faire redécouvrir, après des semaines de confinement, ces lieux privilégiés que sont les forêts. Chaque année, 700 millions de promeneurs se baladent sous leurs frondaisons. En France, nous avons la chance de bénéficier de vastes zones arborées sur tout le territoire métropolitain, avec une grande diversité d'essences. Chênes, hêtres, pins ou épicéas, bouleaux, châtaigniers, charmes... couvrent près du tiers de l'Hexagone. Mais bien que leur superficie s'étende d'année en année, grignotant des friches agricoles toujours plus nombreuses, ces écosystèmes se retrouvent fragilisés par les conséquences des activités humaines : le réchauffement climatique et son cortège de maux associés, une exploitation forestière intensive qui risque d'obérer leur capacité d'adaptation en réduisant la biodiversité, un mitage des surfaces boisées par les routes, les constructions...

En piètre santé

Les signes de cette mauvaise santé se multiplient. Arbres morts et branches tombées au sol s'observent plus souvent lors des promenades dans les bois. Dans plusieurs régions, épicéas et pins maritimes ont séché sur pied, décimés par la sécheresse ou les insectes ravageurs. Des incendies géants comme celui de La Teste-de-Buch (Gironde), qui a consumé 7 000 ha à l'été 2022, et dont les experts préviennent qu'ils seront plus fréquents à l'avenir.

L'action politique manque d'une vision d'ensemble

Tandis que les forêts sont sous pression, les tensions entre les différents usagers s'accroissent, jusqu'à dérapier parfois en violences verbales et physiques. Les exploitants forestiers rappellent que les arbres jouent un rôle essentiel dans la transition écologique : ils captent et stockent le carbone (compensation des émissions de gaz à effet de serre), fournissent du bois pour la construction (à la place du béton) et du bois énergie (qui se substitue au gaz, au pétrole et au charbon), sans parler des autres utilisations (cartons, pâte à papier...). Les promeneurs, eux, réclament une nature sanctuarisée et ne supportent pas la vue de troncs coupés. Quant aux écologistes, ils alertent sur la nécessaire préservation de la biodiversité afin d'aider la forêt à s'adapter, critiquant les coupes rases (plus de 90% des arbres d'une parcelle abattus d'un coup) et les plantations en monoculture de résineux. Chacun estime sa cause prioritaire.

Comment les départager, alors que l'action politique n'est pas à la hauteur des enjeux ? La forêt est encadrée par plusieurs textes de loi (règlements européens, Code forestier, Code rural, etc.) et intégrée à diverses politiques (Stratégie nationale bas-carbone, Stratégie nationale de lutte contre la déforestation, France Relance, etc.), parfois contradictoires et sans vision d'ensemble. Pour lui garantir un avenir de long terme, il faudra d'abord répondre aux questions suivantes : qu'attend-on de la forêt, aujourd'hui mais aussi d'ici à 2050 ? Que signifie gérer un tel écosystème et qui doit y avoir accès ? Comment adapter sa gestion pour allier sa sauvegarde et ses différents usages – environnemental, économique et sociétal ? ♦

Les mandats des députés cités dans ce dossier ont pris fin le 9 juin 2024, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale.

>>>

FRANÇAISES

EN MÉTROPOLE
17,3 millions d'hectares

OUTRE-MER*
8 millions d'hectares

1 L'état des lieux

RÉPARTITION

- Feuillus 67%
- Résineux 20%
- Mixte 13%

 Départements les plus boisés

ESSENCES MAJORITAIRES

-  Chêne 28%
-  Hêtre 10%
-  Pin 10%

EN EXTENSION

31 % du territoire métropolitain, contre 19 % il y a un siècle
+ 85 000 hectares en 2023

2 Des fonctions essentielles

ENVIRONNEMENTALE

40 millions de tonnes de CO₂ captés par an entre 2013 et 2021. En net déclin toutefois
Un réservoir de biodiversité 190 espèces d'arbres, 120 d'oiseaux, 73 de mammifères...

ÉCONOMIQUE # **51 millions de m³ de bois prélevés** par an de 2013 à 2021, dont 40 millions de m³ vendus
Trois finalités : industrie (carton, papier...), bois d'œuvre (construction, ameublement...), énergie (chauffage)

SOCIÉTALE # **700 millions** de visiteurs annuels. # **90 %** des Français y vont au moins une fois par an

Au deux tiers, la forêt métropolitaine est composée de feuillus...

... mais les résineux gagnent du terrain. Comme dans le Morvan où le douglas, facile à exploiter, est de plus en plus planté.

3 Un milieu en danger

MENACES GLOBALES

 Sécheresses et canicules à répétition

 Surexploitation Coupes massives et monoculture

ET LEURS CONSÉQUENCES

 Incendies majeurs ou inhabituels 2022-2023

 Attaques massives de ravageurs Scolytes sur les épicéas, chenilles processionnaires sur le chêne et le pin, chalarose sur le frêne

Sources : IGN 2024, ONF.

* Nous n'évoquons pas, dans cette enquête, les forêts des régions d'outre-mer du fait de leurs spécificités.

RESSOURCES La santé des arbres

Branches mortes, cimes décharnées, arbres desséchés... nos forêts souffrent. Elles supportent mal la répétition des sécheresses. Leur adaptation à un climat plus chaud sera difficile.

« **O**n voit la forêt mourir », se désespère un technicien forestier en montrant des pins desséchés, les branches mortes qui jonchent le sol et les aiguilles clairsemées. Les alertes sur le mauvais état d'un nombre croissant d'arbres se multiplient, et peu d'espèces sont épargnées. *« Les premiers dépérissements qui ont eu lieu après la canicule de 2003 avaient surtout touché des essences plantées: le pin sylvestre dans le Sud-Est, le sapin et l'épicéa en plaine »,* explique Brigitte Musch, coordinatrice nationale des ressources génétiques forestières à l'Office national des forêts (ONF). *« Désormais, les espèces endémiques comme le hêtre et le chêne sont également concernées. »* Car les forêts affrontent la même menace existentielle que les humains: le changement climatique, qui draine dans son sillage un cortège de maux.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE UN DÉPÉRISSEMENT MASSIF

Le stress lié aux températures élevées et au manque d'eau provoque des dépérissements massifs. Les forêts ont une grande capacité à résister aux aléas climatiques, mais pas quand ils se succèdent d'année en année. Résultat, *« une baisse de la croissance et une hausse de la mortalité »*, constate Olivier Baubet, du département de la santé des forêts au ministère de l'Agriculture. Le sapin pectiné, répandu en Auvergne-Rhône-Alpes, est particulièrement touché et devrait peu à peu disparaître des zones de moins de 800 mètres d'altitude, tout comme l'épicéa. En Haute-Loire, le pin sylvestre paie aussi un lourd tribut à la sécheresse, de même que les chênes dans l'Allier ou le hêtre en Franche-Comté.

De nombreux ravageurs ont profité de cette fragilité. Ainsi, les scolytes dévastent les plantations d'épicéas. Ces insectes nuisibles voient leurs cycles de reproduction accélérés par le réchauffement climatique, et les monocultures facilitent leur propagation. Des parasites issus de contrées plus chaudes se plaisent aussi chez nous: la chalarose du frêne (un champignon) et la pyrale du buis (un lépidoptère) ont débarqué il y a quelques années. Et aujourd'hui, c'est une punaise surnommée le « tigre du chêne » qui inquiète la filière.

Le fléau des incendies

Canicules et sécheresses favorisent, en outre, les incendies, dont la fréquence et l'ampleur sont appelées à augmenter. Et si la stratégie française de lutte contre les feux de forêts



s'avère très efficace, c'est à condition de ne relâcher ni la surveillance ni la prévention. Mais il n'y a pas que les flammes qui grignotent les massifs forestiers. Ces derniers subissent également une fragmentation de leur surface parce que l'on construit des routes, des infrastructures et des habitations. Dans les plaines, seuls des îlots isolés subsistent, alors qu'un continuum serait nécessaire pour préserver la biodiversité faunistique et floristique.

Cependant, certaines populations animales occasionnent aussi des dégâts. Ceux causés par le gros gibier sont devenus un problème d'ampleur nationale. Faute de prédateurs, cervidés et sangliers pullulent, tout en voyant leurs territoires rétrécir et la concurrence alimentaire croître. Pour se nourrir, ils s'attaquent aux branches basses, aux jeunes arbres, aux

se dégrade



670 000 hectares

La surface de forêt française qui dépérit actuellement. Soit environ 4 % du total... et 66 fois la surface de Paris. Le taux de mortalité des arbres a augmenté de 80 % en 10 ans. Source : IGN.



Des cimes décharnées, un des signes du réchauffement climatique.

A. HEBERT/REA

écorces. Néanmoins, l'humain reste le principal fautif de la dégradation des forêts non seulement via le dérèglement climatique, mais aussi par sa gestion des espaces boisés.

EXPLOITATION INTENSIVE LA BIODIVERSITÉ MISE À MAL

« Les exploitants forestiers ont leur part de responsabilité dans la fragilité des forêts. » Evrard de Turkheim, lui-même exploitant et président de l'association Pro Silva France, ne mâche pas ses mots. Il dénonce la sylviculture intensive, ses monocultures de résineux, ses coupes rases qui minent la biodiversité et ses engins de 18 tonnes qui tassent les sols. « Ce sont surtout les forêts résineuses plantées ici et là qui meurent. Trop coupée, mal coupée, pas adaptée : c'est également à cause de ces agressions que la forêt ne se porte pas si bien. On a voulu masquer la production, construire de grosses scieries qui nécessitent

des peuplements monospécifiques de conifères. Mais une forêt, ce n'est pas si simple. » À l'heure où elle est devenue vulnérable, les pratiques de ce type sont remises en cause.

DANS UN FUTUR CHAUD UNE ADAPTATION INCERTAINE

Confrontés à toutes ces agressions, les arbres résistent mal : la mortalité a bondi de 80 % en 10 ans, et les surfaces dépérissantes s'amplifient. Jusqu'où tiendront-ils ? Difficile à dire, avouent les scientifiques. « À + 3 °C, le changement est drastique ; les espèces vont souffrir. Toutefois, une part d'adaptation génétique reste possible, espère Xavier Morin, chercheur en écologie forestière au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). À + 5 °C, par contre, ça risque d'être très compliqué... » Cinq degrés, c'est l'écart entre une ère glaciaire et le climat actuel.

À la fin de la dernière glaciation, il y a 12 000 ans, les forêts tempérées, qui s'étaient réfugiées dans le sud de l'Espagne et de l'Italie, sont remontées vers le nord en plusieurs milliers d'années, à raison de 400 mètres par an. Le réchauffement actuel est trop rapide, « il leur faudrait migrer 10 fois plus vite », souligne Christophe Plomion, chercheur en génétique à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Mission impossible. « On est à l'aube de dépérissements beaucoup plus forts, et on va vers l'inconnu, avertit Hervé Cochard, écophysiologiste à l'Inrae. Si on n'arrive pas à limiter le réchauffement, les forêts telles qu'on les connaît n'existeront plus. Les chênes centenaires de la forêt de Tronçais (Allier) n'atteindront pas leurs 200 ans, et celle de Fontainebleau (Seine-et-Marne) n'aura plus le même visage dans 50 ans. »

Les espèces actuelles disparaîtront dans les prochaines décennies, avant que d'autres ne s'implantent dans plusieurs dizaines d'années... voire des siècles. À quoi ressembleront ces massifs forestiers ? Parmi les scénarios, dans la moitié nord du pays, épicéas et douglas s'éclipseront des plaines et des contreforts des montagnes, tandis que les chênes pédonculés iront vers la Scandinavie. Des forêts méditerranéennes s'installeront peu à peu, avec des chênes verts et des cèdres du Liban. Dans le Sud, elles laisseront la place au maquis, comme en Corse, à moins que le chêne vert et le pin d'Alep ne réussissent à s'adapter.

Diversité génétique indispensable

Face à l'emballement climatique, « il y a trois possibilités : l'extinction, la migration ou l'adaptation », énumère Christophe Plomion. Pour ce dernier cas de figure, on n'en sait guère plus, toutefois les arbres auraient une adaptabilité plus grande que prévu grâce à leur forte diversité génétique. La sélection naturelle ferait ensuite le tri, conservant les >>>

>>> individus les plus résistants. « Chez le chêne, une bonne glandée engendre un million de glands par hectare. Parmi eux, certains seront capables de s'acclimater », précise Hervé Cochard. Des études montrent que le génome mute d'autant plus souvent que le climat change rapidement. « Il faut donc maintenir une diversité génétique très élevée dans les forêts. C'est la condition sine qua non pour qu'elles s'adaptent, insiste Christophe Plomion. Les jeunes arbres auront plus de chances de survivre que leurs aînés. Et même si les espèces n'évolueront pas au même rythme que le réchauffement climatique, ça le tamponnera un peu. » Pour autant, le cap à franchir est énorme. Identifier les arbres prometteurs est donc crucial, mais nécessite un suivi accru. « Il faut accepter de consacrer beaucoup de temps à observer les forêts naturelles – ce que l'on fait pourtant de moins en moins », regrette Patrice Martin, technicien forestier et secrétaire national au syndicat Snupfen à l'ONF.



AIDER LA NATURE LA PRUDENCE S'IMPOSE

« La forêt se passe très bien de l'homme, c'est l'homme qui a besoin de la forêt. Sur le temps long, elle s'adaptera, relativise Patrice Martin. Nous pouvons toutefois hâter son évolution pour l'aider à être résiliente plus vite. » La génétique seule n'y suffira pas. Il faudra replanter. Mais quoi ? L'ONF teste l'introduction de nouvelles essences. Sur des sites miroirs (deux parcelles l'une située au nord, l'autre au sud, cette dernière reflétant le climat du nord dans 50 ans), les forestiers comparent les progressions parallèles d'une même espèce. Sur 400 « îlots d'avenir », ils expérimentent la migration assistée, qui consiste à implanter des individus d'une essence méridionale – ou d'une cousine issue de pays plus secs et plus chauds (par exemple, des hêtres et des chênes pubescents d'Espagne ou d'Europe centrale pour remplacer les chênes pédonculés). Cependant, en attendant des conditions plus douces, ces arbres doivent notamment affronter des gelées tardives, redoutables pour leur floraison précoce. Des tentatives avec le cèdre du Liban dans le nord-est ont échoué, car il supporte la sécheresse mais pas les fortes températures estivales de la région. Pins maritimes et pins noirs de Corse, endémiques de notre façade méditerranéenne, s'acclimatent mieux. Le cèdre de l'Atlas ou le chêne zéen des Canaries font aussi partie des solutions envisagées. L'importation d'essences exotiques venant d'autres continents est à utiliser avec parcimonie. Certaines, comme le douglas de la côte ouest d'Amérique du Nord, s'installent durablement, quand d'autres deviennent envahissantes et peuvent faire disparaître des espèces endémiques (lire p. 62). Un danger parfois mal évalué, y compris par les autorités de tutelle, puisque plusieurs essences considérées comme invasives figurent dans la liste de celles validées par le ministère de l'Agriculture, à l'instar du robinier faux-acacia ou du très inflammable eucalyptus, cultivé dans le sud de la France. L'exemple type d'une option risquée ? L'homme a besoin de la forêt, bien sûr. Hélas, dans sa précipitation à la remodeler, il ne suit pas toujours les bonnes pistes. ♦

PUITS DE CARBONE La France mise trop sur ses forêts

En 2021, nos forêts ont capté 31,2 millions de tonnes de CO₂, soit environ 7,5 % des émissions nationales. Avec les océans, les massifs forestiers constituent les principaux puits de carbone naturels, capables de stocker durablement, dans le bois et les sols, le CO₂ produit

dans l'atmosphère. Mais jusqu'à quand ? La hausse de la mortalité des arbres et la baisse de la productivité des forêts affectent cette capacité d'absorption, qui s'élevait à près de 60 millions de tonnes de CO₂ par an au début des années 2000. Or, la Stratégie

nationale bas-carbone (SNBC), la feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050, misait, elle, sur une augmentation de leur capacité de stockage. « Tout en prévoyant un net accroissement des prélèvements de bois [pour l'industrie et l'énergie], de

55 millions de mètres cubes par an aujourd'hui à 83 millions en 2050, ce qui est incompatible », tacle Bruno Doucet, de l'ONG Canopée. La révision de la SNBC est l'occasion de rectifier le tir. Mais, depuis un an, le gouvernement ne cesse de la repousser.

GESTION Il faut revoir le mode d'exploitation

Nous devons prendre soin des forêts. Mais entre préservation de la biodiversité et contraintes économiques de la filière bois, les intérêts ne convergent pas toujours.

Marie-Anne Guillemain avait l'embarras du choix pour illustrer tout ce qui ne va pas, à ses yeux, dans le Morvan. La porte-parole d'Adret Morvan, une association qui se bat contre l'industrialisation rampante de la sylviculture dans ce massif forestier de Bourgogne, détenu à 85 % par des propriétaires privés, finit par s'arrêter à Montsauche-les-Settons (Nièvre), en contrebas d'un terrain où s'étaient, il y a peu, 17 ha boisés. Les souches et les multiples branches abandonnées sur place l'attestent, tout comme ce panneau en bordure: «*Reconstitution de peuplement d'épicéas scolytés [attaqués par le scolyte, un ravageur].*» Un logo France Relance fait référence à l'enveloppe de 150 millions d'euros octroyée par le gouvernement, en 2020, pour le renouvellement de la forêt française. Comprendre: couper les arbres atteints ou en passe de l'être par les effets du réchauffement climatique et les remplacer par des essences supposées mieux résister. Ce programme promettait la plantation de 50 millions d'arbres, avant d'être

revu à la hausse, en octobre 2022, avec le plan d'investissement France 2030, qui envisage, lui, de subventionner celle d'un milliard d'individus.

ENRÉSINEMENT LA CROISSANCE RAPIDE PRIVILÉGIÉE

«*Ce que l'on dit moins, c'est que ce vaste programme repose sur la coupe rase (on abat d'un seul coup 90% des arbres d'une parcelle)*», commente Bruno Doucet, chargé de campagne de Canopée. C'était le cas pour 87 % des projets financés par France Relance, calculait l'association de défense des forêts, en mars 2022. Or, ces coupes rases sont très controversées, au regard des dommages qu'elles causent aux sols et à la biodiversité. Sans parler de ce que l'on plante après. À Montsauche-les-Settons, 28 200 nouveaux arbres sont prévus: deux essences de résineux et trois de feuillus. Mais les premiers se taillent la part du lion (74 % du total planté), et plus particulièrement le douglas (13 675 plants à lui seul). Un classique, fustige Marie-Anne Guillemain, qui se bat contre l'«*enrésinement*» du Morvan, à l'origine couvert de feuillus – ces derniers ne comptent plus que pour 55 % du massif forestier. Si l'on a planté en masse du résineux, notamment beaucoup d'épicéas, c'est qu'il ne manque pas d'atouts économiques. Arbre à croissance rapide, il pousse de façon homogène, avec un long fût très droit. Du pain bénit pour les machines de

51 millions de m³

Le volume annuel moyen des prélèvements en métropole sur la période 2013-2021. Un chiffre en hausse par rapport à 2005-2013 (47 millions de m³/an). C'est en Nouvelle Aquitaine que sont effectués les prélèvements les plus importants en volume. Source: IGN.

Le plan de renouvellement des forêts, destiné à lutter contre les effets du réchauffement climatique, implique des coupes rases et des plantations d'essences plus adaptées.

>>> bûcheronnage et les scieries. Côté biodiversité, par contre, c'est le néant. «*Il n'y a pas un bruit, rien qui ne bouge dans ces monocultures*», assure Marie-Anne Guillemain. Sur tout, ce pari vire au fiasco à mesure que les peuplements d'épicéas tournent de l'œil sous les coups de boutoir du scolyte, qui prolifère avec le changement climatique. Le ravageur a bon dos, conteste Régis Lindeperg, d'Adret Morvan également. «*On récolte les fruits de cette gestion intensive, les parasites sautant bien plus facilement d'un épicéa à l'autre lorsque ceux-ci sont plantés en monoculture, sans rien pour faire barrage entre eux*», fulmine-t-il.

ENJEUX ÉCONOMIQUES CHANGEMENT CLIMATIQUE SOUS-ÉVALUÉ

Désormais, il y a un consensus pour ne plus planter d'épicéas sous 800 mètres d'altitude, où il n'est pas présent naturellement. Mais, à la place, «*on installe massivement du douglas*», s'inquiète Marie-Anne Guillemain. Elle craint que l'on ne répète les erreurs du passé, en privilégiant un arbre qui répond aux standards de l'industrie, mais ne résistera pas mieux à la hausse des températures. Cela n'affecte pas que le Morvan. «*Le douglas est l'essence la plus plantée dans le cadre de France Relance et de France 2030*», signale la députée (LFI) de la Creuse Catherine Couturier, qui a présidé, l'an dernier, une mission d'information sur l'adaptation au changement climatique de la politique forestière. Son département, au sud-ouest du Morvan, est aux premières loges. Mi-mai, l'élue s'était filmée arpenter l'une des communes de sa circonscription: «*J'y ai compté 15 coupes rases, essentiellement des feuillus remplacés par des résineux*. » Inquiétant? Tammouz Helou, directeur général de l'Union de la coopération forestière française (UCFF), rappelle la complexité de la situation. «*Il faut à la fois renouveler une partie non négligeable de la forêt métropolitaine, mal en point, et répondre aux attentes croissantes à son égard: puits de carbone [lire l'encadré p. 14], réservoir de biodiversité, lieu de promenade et fournisseur de bois essentiel à la transition écologique*», expose-t-il. Paradoxalement, malgré l'étendue de nos surfaces boisées, «*on importe du bois de construction, des meubles, du parquet, etc.*», poursuit-il. Pour inverser la tendance, il convient d'adapter le bois commercialisé à la demande du marché. Or, c'est

FORÊT PUBLIQUE

Des associations fustigent la gestion de l'Office national des forêts (ONF), notamment dans le Nord.

«*C'est ça, une coupe rase*», lance William Church, à la tête de l'association Une forêt et des hommes, en balayant de la main les 7,5 ha mis à nu dans la forêt domaniale de Saint-Gobain (Aisne). «*On l'a découverte à l'automne. On ne s'est rendu compte de rien, ils ont dû travailler très vite*», raconte-t-il. Il ne s'agit pas ici d'une parcelle privée, mais d'une propriété de l'État gérée par l'ONF. William Church peine pourtant à voir la différence, «*tant ici aussi, on presse la forêt pour alimenter les marchés*». Il n'y a pas qu'à Saint-Gobain que des associations de riverains engagent des bras de fer avec l'ONF. Parmi elles, Mormal Forêt Agir, qui défend les 9 000 ha du plus grand massif forestier du Nord. «*À partir de 2014, on a constaté que les arbres tombaient à une fréquence anormale*», indique Benoît Tomsen, son président. Il examine alors le plan d'aménagement de la forêt de Mormal, qui détaille la gestion de l'ONF de 2014 à 2033, dont les prélèvements de bois prévus.

bel et bien le résineux qui est prisé, parce que moins cher. » Il relativise néanmoins «*l'enrésinement de la forêt française*». Sa superficie a doublé depuis 1850 et «*les résineux ont surtout été plantés sur ces portions de nouvelles forêts. Les feuillus ne sont pas en voie de disparition, au contraire*», affirme-t-il.

L'URGENCE DE GARDE-FOUS LE LÉGISLATEUR TARDE À AGIR

Adret Morvan, à l'instar de nombreuses autres ONG, insiste tout de même sur l'urgence de mettre en place des garde-fous contre l'industrialisation de la forêt française. Les deux



LABELS FSC ET PEFC Peut mieux faire

Deux certifications, conçues par des ONG, sont censées garantir que le bois utilisé dans un produit est issu de forêts gérées durablement: FSC (Forest Stewardship Council, plutôt pour les forêts tropicales)

et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification, plutôt en Europe). Ces labels sont régulièrement critiqués pour leur manque d'exigences, au risque de n'améliorer qu'à la marge

l'exploitation des forêts. PEFC a récemment revu son référentiel, c'est une (petite) avancée, même s'il reste incomplet, notamment pour encadrer efficacement les coupes rases. FSC est en cours de révision.



L'ONF n'échappe pas aux critiques

« De 54 000 m³ par an dans le précédent plan, l'ONF envisage de passer à 60 000. J'ai comparé avec les feuilles de ventes de bois. De 2015 à 2019, on était sur une cadence de 100 000 m³. Il faut ajouter les coupes destinées au bois énergie (chauffage, électricité), pour lesquelles je n'ai pas obtenu de chiffres. En clair, sur cette période-là, l'ONF a coupé environ deux fois plus qu'annoncé. »

Gestion globalement bonne

« Cette moyenne de prélèvement n'est qu'indicative, rétorque Aude Tessier, directrice de l'agence de l'ONF dont dépend Mormal. Certaines années, on coupe davantage, et d'autres, beaucoup moins. » À Mormal, entre 2015 et 2019, on était dans le premier cas de figure. Aude Tessier peut l'expliquer : « Cette forêt a été en grande partie rasée en 1914-1918. À l'époque, on l'a replantée massivement avec du chêne pédonculé. Non seulement ces arbres arrivent à maturité, mais ils souffrent du changement climatique. Il nous faut anticiper le renouvellement de ce massif et ne pas prendre le risque qu'il dépérisse d'un coup. »

Même si l'ONF n'est ni exempt de reproches ni à l'abri de pressions économiques, « sa gestion des forêts publiques reste globalement bonne, loin des dérives auxquelles on assiste dans les forêts privées », estime Bruno Doucet, de l'association Canopée. L'Office communique-t-il mal ? « Nous y travaillons, assure Aude Tessier. À Mormal, nous avons mis en place, fin 2022, un comité territorial composé d'élus et d'associations locales. Nous nous réunissons une fois par trimestre, pour expliquer notre gestion et ses contraintes, et avoir leurs avis. » L'ONF promeut aussi ses « forêts mosaïques », un patchwork de petites parcelles avec différents modes

de gestion. Ainsi, dans la forêt d'Orléans (Loiret), des futaies régulières, avec des arbres de même taille, côtoient des futaies irrégulières, où jeunes et vieux cohabitent. Des pins maritimes voisinent avec des chênes pédonculés et sessiles, des hêtres, des charmes, des bouleaux, quelques chênes rouges et un majestueux séquoia. Des espèces telles que le chêne pubescent ou le liquidambar sont testées sur de petites surfaces. Sur 140 ha, on les laisse vieillir plus de 200 ans. Enfin, une zone de « protection totale », sans intervention humaine, va voir le jour. Objectif : avoir une forêt en libre évolution et l'observer au fil du réchauffement.



Les coupes pratiquées par l'ONF sont parfois vivement contestées. Pourtant, elles sont en général justifiées.

propositions de loi déposées à l'automne dernier, l'une transpartisane, portée par Catherine Couturier, et l'autre présentée par la députée Renaissance Sophie Panonacle, prévoient, par exemple, un encadrement plus strict des coupes rases. Mais aucun de ces textes ne figure encore sur l'agenda de l'Assemblée nationale. Ce qui agace Catherine Couturier : « Il faudrait qu'un président de groupe parlementaire dans la majorité présidentielle y apporte sa signature, mais les pressions du ministère de l'Agriculture sont trop fortes ! » Cette administration est réputée sensible aux intérêts économiques des filières. Or, ils ne sont pas compatibles avec les préconisations des spécialistes de l'environnement, qui recommandent de laisser jusqu'à 25% des forêts hexagonales en évolution libre, c'est-à-dire sans intervention humaine, afin de servir de réservoir de biodiversité. Les peuplements exploités devraient, quant à eux, être gérés en sylviculture à couvert continu. Cette démarche, promue par l'association d'exploitants Pro Silva, implique de conserver un couvert permanent, d'abattre des arbres de façon sélective, de ne pas pratiquer de coupe rase, etc. Des plantations sont mises en œuvre par petites touches, afin de

diversifier les essences. Le but : favoriser des forêts mixtes avec davantage de feuillus, plus résistantes aux aléas climatiques et aux ravageurs qu'un peuplement monospécifique. Les propositions de loi des deux élus privilégient aussi cette sylviculture à couvert continu. En attendant que les lignes politiques bougent, Adret Morvan et le réseau associatif qui gravite autour ont pris les devants. Régis Lindeperg évoque ainsi Le chat sauvage, un groupement forestier qui rachète des bouts de forêt avant qu'on y plante du douglas. « En parallèle, on vient de créer une seconde association, Bois des forêts vivantes, afin de distribuer en circuit court le bois éthique qui en est issu. » Des gouttes d'eau dans l'océan, certes, mais elles se multiplient « partout en France », se rassure le militant. Pour les curieux, le Réseau pour les alternatives forestières les recense sur son site internet. ♦

>>>

ACCÈS À LA NATURE Se promener

Une loi limite l'engrillagement des espaces naturels privés pour favoriser la libre circulation de la faune. Mais la contrepartie accordée aux propriétaires inquiète les amoureux de la nature.

« **P**ropriété privée: défense d'entrer. » Les panneaux sont apparus à l'été 2023 pour délimiter le domaine de Marcieu, 750 ha de pleine nature sur un pan du massif de la Chartreuse, en Isère. Foi de Pierre-Antoine Rigout, qui habite au pied de cette montagne, l'endroit est magnifique. Entre autres merveilles, la tour Percée, une double arche naturelle qui offre un panorama époustouflant sur les environs. Jusqu'à présent, rien ne distinguait cette zone du reste de la réserve naturelle de la Chartreuse. Les passionnés de nature n'y voyaient qu'un seul terrain de jeu. « Deux sentiers de randonnée inscrits au plan de circulation de la réserve traversent le domaine », précise Pierre-Antoine Rigout, membre du collectif Chartreuse – Droit à la nature.

135 € la balade !

Bientôt de l'histoire ancienne ? Le marquis Bruno de Quinsonas, propriétaire des lieux, et son locataire, qui y organise des chasses commerciales depuis 17 ans, veulent en interdire l'accès au public. L'exploitant est

en cours d'assermentation et pourra bientôt dresser des amendes de 135 € à ceux qui s'aventurent sans autorisation sur ses terres. « C'est la fin d'un équilibre qui prévalait jusque-là et permettait de traverser une propriété forestière sans rien craindre du moment que l'on ne la dégradait pas », déplore Lisa Belluco. La députée EELV de la Vienne est partie en croisade contre ce nouvel article du Code pénal qui sanctionne d'une contravention de quatrième classe le fait de pénétrer dans une propriété privée rurale ou forestière.

Si l'on veut comprendre son origine, il faut remonter à la loi de février 2023 limitant l'engrillagement des espaces naturels. Dans le viseur, ces milliers de kilomètres d'enclos qui circonscrivent des forêts privées afin d'y contenir le gibier et de favoriser les chasses closes. Le phénomène est massif en Sologne, mais se propage dans d'autres régions. Une menace réelle pour la biodiversité. Le morcellement des habitats, qui empêche le brassage des populations, constitue l'une des principales causes de déclin de certaines espèces. Les nouvelles clôtures doivent désormais être posées à 30 cm du

 **75 %**

La part de la forêt française qui est privée. On compte 3,3 millions de propriétaires forestiers (personnes morales ou particuliers), dont 88 % possèdent moins de 4 ha et 0,3 % détiennent plus de 100 ha.

Source: ministère de l'Agriculture.



dans les bois, un délit ?

sol et ne plus dépasser 1,20 m de haut. Celles existantes devront être mises en conformité avant 2027. Ce volet du texte ne fait pas débat. C'est la possibilité, en contrepartie, d'infliger une amende à celui qui est entré dans une propriété forestière, dès lors que son caractère privé a été matérialisé physiquement. « *De simples panneaux suffisent* », souligne Pierre-Antoine Rigout, qui invite à mesurer le déséquilibre introduit par cette loi. « *Non seulement elle ne prohibe pas les clôtures – elle contraint juste à laisser passer la faune –, mais des terrains qui n'avaient jamais été grillagés pourront être interdits d'accès.* » L'union des collectifs Droit à la nature a repéré au moins deux autres forêts privées en passe, elles aussi, d'être fermées au public. À Villeneuve-Loubet, dans les Alpes-Maritimes (750 ha), et à Rimbach-près-Masevaux, dans les Vosges (64 ha). Pour l'instant, personne n'a été verbalisé. « *Cependant, depuis novembre, des gardes assermentés, membres de la société de chasse locale, patrouillent et préviennent les promeneurs d'amendes à venir*, raconte Élise Hess Rapp, du collectif de Villeneuve-Loubet. *Très souvent, les menaces sont efficaces. Les gens ne reviennent plus.* »

Incivilités et promeneurs procéduriers ?

Pour se justifier, Fransylva, syndicat des propriétaires forestiers, évoque une fréquentation en forte hausse des espaces naturels, notamment au sortir du Covid-19, qui irait de pair avec une augmentation des incivilités. « *Nous ne disposons pas de chiffres, mais nos adhérents nous le remontent*, argue Antoine d'Amécourt, son président. *Des déchets, des tags, des dégradations, sans compter des bonjours qu'on adresse laissés sans réponse.* » Parallèlement, poursuit-il, « *on est dans un monde de plus en plus procédurier. Une branche morte tombe sur un promeneur, et la responsabilité civile du propriétaire forestier peut être engagée.* »

Une ligne de défense trop facile, réfute Pierre-Antoine Rigout. « *Je vous mets au défi de retrouver, en France, la trace d'un randonneur qui aurait attaqué en justice un propriétaire forestier après s'être blessé sur son terrain* », lance-t-il. Quant aux incivilités, « *le droit civil permet déjà aujourd'hui de les punir* », rappelle Lisa Belluco. La vraie raison de ces interdictions d'accès ? La volonté de réserver ces écrins de nature à ceux qui paient pour en profiter, à savoir les chasseurs. « *Concernant le domaine de Marcieu (en Chartreuse), c'est à peine voilé*, constate Pierre-Antoine Rigout. *L'entreprise organise des chasses commerciales, avec cette promesse d'une parenthèse hors du temps, là-haut, qu'elle monnaie à prix d'or. Forcément, les promeneurs contrecarrent leurs plans, d'autant plus qu'ils risquent de faire fuir le gibier.* »

**Les motivations
des propriétaires
sont bien souvent
pécuniaires**

CHASSE LE DIMANCHE L'autre sujet qui fâche

La cohabitation entre les chasseurs et les autres usagers de la nature est aussi une source de tension en forêt. Début 2023, le gouvernement proposait un paquet de mesures pour sécuriser la chasse. Sans oser aller jusqu'à son interdiction le dimanche, de plus en plus demandée. Depuis, aucun non-chasseur n'a été tué par une balle perdue, le genre de drame qui met le feu aux poudres. Tout de même, l'Office français de la biodiversité a recensé, pour la saison 2022-2023, 6 décès (tous chasseurs), 78 accidents

(blessures corporelles) et 84 incidents (tirs en direction d'habitations, etc.). « *C'est trop* », déplore Richard Holding, porte-parole de l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas), qui insiste sur le climat d'insécurité que crée la chasse. Puisque rien ne bouge côté politique, cette organisation a attaqué en justice l'État pour non-respect de ses obligations liées à la protection des Français, en février. Avec l'espoir que la procédure aboutisse à la fin de la chasse le dimanche.

La solution résiderait dans la signature de conventions avec les propriétaires fixant les conditions de passage du public sur leurs terrains et les responsabilités de chacun. C'est ce que négocient Bruno de Quinsonas et le conseil départemental de l'Isère. Non seulement Pierre-Antoine Rigout se désespère de ces discussions qui s'éternisent, « *mais en plus cet accord ne porte que sur les deux sentiers balisés alors que le domaine de Marcieu est traversé par une multitude d'autres* ».

Il faut une grande loi sur la nature

Surtout, Droit à la nature a peur que d'autres propriétaires d'espaces naturels ne ferment à leur tour leurs terres aux promeneurs. Un problème, étant donné que 75 % des forêts françaises sont privées. Le 24 mars, Lisa Belluco et le député de l'Isère Jérémie Iordanoff (EELV) ont tenté de supprimer ce nouvel article du Code pénal, en déposant une proposition de loi pour un droit d'accès à la nature. « *Elle a été rejetée en commission par la droite et n'a pas été discutée à l'Assemblée* »,

regrette l'élue de la Vienne, qui compte revenir à la charge avec un nouveau texte « *plus large en englobant aussi les enjeux d'éducation à la nature* ». Car l'écologiste donne raison à Fransylva sur un point : « *L'urbanisation nous a déconnectés de la nature et, maintenant qu'on lui voue un nouvel intérêt, on se rend compte que l'on ne sait plus tous bien s'y comporter.* » ♦

